

Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition intitulée: «Contre la fermeture des offices de poste de la Servette et du Grand-Pré».

Rapport de M^{me} Annina Pfund.

La pétition a été renvoyée à la commission des pétitions par le Conseil municipal le 4 juin 2003. La commission s'est réunie le 29 septembre et le 27 octobre 2003, sous la présidence de M^{me} Hämmerli-Lang. Les notes de séances ont été prises par M^{me} Ursi Frey, qu'elle en soit remerciée.

Texte de la pétition

(Voir annexe.)

Audition des pétitionnaires: M^{me} Bohnenblust et MM. Anor et Schwapp

M. Anor précise que les pétitionnaires ont déjà été auditionnés par la commission du Grand Conseil auprès duquel la pétition a également été déposée. Elle compte plus de 4000 signatures et a même été adressée au conseiller fédéral M. Moritz Leuenberger.

Les pétitionnaires ont constaté que de nombreuses personnes ne comprennent pas pourquoi on veut fermer les bureaux de poste et que cela les inquiète. Les raisons sont d'ordre financier, suite à la séparation des télécommunications de la poste. Il faut économiser 50 millions de francs. On restructure ces offices avec des arguments pas très convaincants. Une liste est présentée des offices qui resteraient et de ceux qui seront fermés. Même ceux qui ont été maintenus après demande sont de nouveau menacés.

Il est question de fermer la poste de Saint-Jean avant la fin de l'année. Les pétitionnaires essayeront de toutes leurs forces d'empêcher cela. Même la presse a été mise à contribution. Toute une cohésion sociale est remise en question en agissant comme le fait la Poste.

M. Schwapp dit que la fermeture se fait pour des raisons purement économiques. Les postes de Miremont et de Grange-Canal seront fermées en novembre, à la suite d'une décision prise en avril. La population est pénalisée et cela est injuste.

M^{me} Bohnenblust ne reçoit plus jamais le courrier dans les temps et parfois les enveloppes sont déchirées. On construit de nouveaux offices de poste, alors qu'on pourrait peut-être ouvrir tous les guichets des anciens bureaux afin d'empêcher que les files d'attente ne s'allongent. Tout le monde se plaint et il est urgent de prendre des mesures. La presse non plus ne répond plus comme elle le devrait.

M^{me} Bohnenblust sait que les décisions viennent de Berne. Même si la Suisse ne fait pas partie de l'Europe, les directives européennes sont appliquées.

La commission remercie les pétitionnaires de leur témoignage. Cependant, la restructuration de la Poste n'est pas du ressort du Conseil municipal. Tous les citoyens la subissent.

Un commissaire donne lecture de la demande concernant le maintien des deux offices de poste en question et constate que le chemin pour se rendre à l'office le plus proche se rallonge d'à peine 300 m. Il devrait être possible de faire cet effort. Il se demande si, raisonnablement, on doit supporter un service passéiste de la Poste où si celle-là devrait plutôt proposer un service de proximité.

M. Anor dit que les mesures touchent le service public et les employés. Lorsque la restructuration aura été mise en place, le nombre de guichets ouverts n'augmentera pas. Que ce soit au niveau du personnel ou des usagers, il y a une perte. C'est contre cela que la population réagit.

On a déjà dit à M. Anor que la population pouvait faire quelques pas de plus pour se rendre à la poste du supermarché. Cette solution est loin d'être satisfaisante et ceux qui souffrent de cette situation sont toujours les mêmes: les handicapés, les personnes à bas revenus et les personnes âgées. Le service public n'est plus démocratique. Même les taxes ne le sont plus. Huit cents offices de poste ont déjà été fermés et l'on ne sait pas quand cela s'arrêtera.

Une commissaire a entendu les pétitionnaires dire qu'il était question d'économiser 50 millions de francs. Cela concerne également les cars postaux. On ne peut pas faire des économies dans des villages où il existe un seul guichet. Elle aimerait savoir si les pétitionnaires estiment qu'il faut fermer des offices de poste dans les villages plutôt que dans les villes, pour réaliser des économies.

M. Schwapp souligne que le réseau «events» doit réaliser des économies, pas la Poste. Celle-ci fait des bénéfices. Il ne comprend donc pas pourquoi il faut supprimer les offices de poste.

M. Schwapp habite à la rue Hoffmann. La distance pour se rendre à la poste la plus proche est supérieure à 300 m. Les économies sont réalisées sur les transports, les infrastructures et les salaires.

M^{me} Bohnenblust remarque qu'environ 3000 emplois seront encore supprimés. En répondant à une question, M^{me} Bohnenblust dit qu'elle ne sait pas s'il existe un service Postfinance dans ces offices de poste, mais à la poste du Grand-Pré on vend de la papeterie, des livres, etc.

Un commissaire éprouve un certain malaise concernant la perte d'emplois. Il aimerait comprendre quels sont les besoins et attentes des usagers qui ont signé la pétition.

M. Anor invite les commissaires à faire le tour des postes. Il y a de très longues files devant les guichets, car on a procédé à des coupes claires. Les postes sont bondées cinq jours avant et cinq jours après la fin du mois. Tout le monde n'est pas branché sur Internet. Les besoins sociaux devraient être satisfaits pour la population et cela n'est plus le cas, surtout dans certains quartiers.

M. Schwapp sait que d'autres emplois disparaîtront. M. Lamprecht en a été informé. Il n'y aurait pas de licenciements, mais des déplacements et de nouvelles places ne seront pas créées.

M^{me} Bohnenblust dit que des offices ont été agrandis, il y a quelques années. Elle ne voit pas pourquoi on n'utilise pas cet espace.

M. Anor signale que le créneau des colis est l'enjeu d'une concurrence et d'envies. A l'époque, il y avait un enjeu pour les colis de 10 kg. On est descendu à 500 g et, selon les dernières informations de Bruxelles, le monopole serait même baissé à 100 g. Le rendement est pour des sociétés privées, alors que la Confédération devrait profiter de ce marché. Si cela se faisait, on n'aurait probablement plus de déficit et l'on pourrait financer un service public correct.

Une commissaire a entendu que la Poste envisageait d'ouvrir des guichets à la Migros ou à la Coop.

M. Schwapp dit qu'une affiliation avec la banque Raiffeisen, la Migros, etc., a déjà été abordée par la Poste, mais pas l'ouverture de nouveaux offices. Il est question de les fusionner.

Un commissaire explique que le problème le plus important est la notion du service public de la Suisse. Il devrait correspondre à la modernité, donc à la technologie que tout le monde doit accepter. La Confédération, le Canton et la Ville de Genève doivent trouver un *modus vivendi*. On ne pourra plus payer tout ce qui est demandé.

M. Schwapp n'approuve pas ces propos. On ne parle pas d'une entreprise en difficulté. Un montant de 1 milliard de francs a été mis de côté et sera investi dans un grand centre de tri. Il ne voit pas pourquoi on veut mettre fin à une entreprise qui fonctionne bien.

M. Anor dit qu'un échange a eu lieu avec la commission des pétitions du Grand Conseil et qu'un appel a été adressé aux députés à protester auprès de la direction nationale de la Poste à propos de la décision de fermer des bureaux. Un soutien est également demandé aux conseillers municipaux.

M. Anor pense que tous les partis représentés ont défendu le service public. Les pétitionnaires ne comprennent pas pourquoi la modernité devrait sabrer les budgets, dépecer ces entreprises et confier le travail à des privés. Il est faux de considérer que l'opposition n'est qu'une lubie de vieilles personnes.

Un commissaire constate que les pétitionnaires ont dit eux-mêmes que le pouvoir du Conseil municipal et du Grand Conseil est limité. Il aimerait savoir ce que les pétitionnaires attendent de la commission.

M. Anor pense que le Conseil municipal est à même d'avoir une réaction collective et qu'il peut adresser des desiderata à la direction de la Poste.

Le commissaire en déduit qu'une réaction politique est demandée.

M. Anor le pense. Cela pourrait avoir comme conséquence que les partis politiques prennent des décisions, mais cela n'est pas une exigence.

Un commissaire remarque que le Conseil municipal n'a pas ce pouvoir. Que le Conseil municipal écrive ou les pétitionnaires, les décisions se prennent ailleurs!

La présidente rappelle qu'elle était intervenue pour développer une interpellation urgente concernant la poste de la rue du Beulet. Elle trouve un peu étrange qu'on semble maintenant baisser les bras dans certains quartiers et demande quelle suite est souhaitée pour la pétition.

Un commissaire rappelle le pouvoir limité de la commission. Elle pourrait formuler des recommandations.

Discussion et vote de la commission

La présidente demande si la commission souhaite renvoyer la pétition au Conseil administratif.

Un commissaire Vert dit que le Conseil administratif et le Conseil municipal se sont exprimés. La demande a été satisfaite. Donc, on peut classer la pétition.

La présidente sait que des commerçants de quartier ont été approchés pour vendre des timbres et autres objets. Ils semblent être très réticents. Il faut se battre pour le maintien de ce service public.

Le Parti libéral n'est pas favorable au classement de la pétition. Il faut la renvoyer au Conseil administratif, associée d'une recommandation disant que la population s'inquiète par rapport à la fermeture des offices et faire état de la lettre des pétitionnaires.

Ce qui est proposé n'est pas satisfaisant. La commission doit s'en remettre au Conseil administratif pour aller un peu plus loin dans cette affaire.

La proposition de classer la pétition est retirée.

La présidente soumet au vote les propositions suivantes:

- le classement de la pétition est mis aux voix, il est refusé à l'unanimité moins 2 voix (L);
- le renvoi de la pétition au Conseil administratif en précisant que «la population s'inquiète par rapport à la fermeture des offices de poste» et en faisant état de la lettre du Groupement des habitants du quartier de la Servette et du Grand-Pré est accepté à l'unanimité.

**Groupeement des habitants
du quartier de la Servette et du Grand-Pré
p.a. Maison du quartier Asters-Servette
47, rue Schaub
1202 Genève**

Genève, le 15 mai 2003

**Conseil municipal
De la Ville de Genève
Commission des pétitions
Case postale 1211 Genève 3**

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux,

Nous vous informons que des habitants du quartier ont lancé une pétition contre la fermeture des offices de poste de la Servette et du Grand-Pré et contre la restructuration en cours. A ce jour, nous avons récolté 3340 signatures d'habitants, d'usagers et de commerçants de cette zone urbaine.

Nous tenons à vous dire l'incrédulité, le mécontentement des personnes signataires de la pétition. Avec eux, nous jugeons les fermetures d'offices et bureaux de poste inacceptables.

Tout porte à croire que ces fermetures ne visent pas à satisfaire les besoins actuels des citoyens. Elles ne visent pas à améliorer les prestations. Elles auront un effet désastreux sur les emplois. Enfin, qui peut croire que l'on puisse assurer des meilleures prestations en retranchant toujours plus de moyens.

D'où, notre inquiétude devant les mesures prises par le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et des communications et le Conseil d'administration de La Poste. En effet, nous redoutons les conséquences de cette politique, d'autant plus, que la direction de La Poste, comme l'affirme le Conseil d'Etat genevois, « *persiste dans ses intentions de concentration d'activités au détriment de la région lémanique et de toute la Suisse romande* ». (communiqué du Conseil d'Etat genevois du 23 octobre 2002). Nous avons enregistré positivement cette prise de position du Conseil d'Etat en faveur du centre de tri postal ainsi que celle concernant les licenciements chez Swisscom.

Nous vous adressons ci-joint copie des 3340 signatures déposées auprès du DETEC et du Conseil d'administration de La Poste et sur cette base, nous vous demandons à être entendus par la commission des pétitions du Conseil municipal de la Ville de Genève.

Nous vous remercions d'avance de votre réponse, et nous vous prions d'agréer, Mesdames et Messieurs les députés, l'expression de notre haute considération.

Pour le groupeement Servette-Grand-Pré

Annexe : copie des signatures

The block contains several handwritten signatures in black ink. At the top, there is a signature that appears to be 'J. B. ...'. Below it, there are several other signatures, including one that looks like 'M. Lichtschlag' and another that is partially legible as 'Ch. Lichtschlag'. The signatures are written in a cursive style.

AUX HABITANTS DU QUARTIER

**La direction de La Poste a décidé de fermer
les postes de la Servette et du Grand-Pré**

Des usagers de La Poste, des habitants et des commerçants du quartier de La Servette
et du Grand-Pré ont décidé de constituer un groupement pour préserver ces bureaux de poste.

Le groupement organise des permanences ouvertes à tous :
les mercredis 23 octobre, 6 et 20 novembre et 4 décembre de 19h 30 à 20h 30
à la Maison de quartier Asters-Servette, 47, rue Schaub.

**Nous vous invitons à signer cette pétition :
Contre la fermeture des offices de poste
de la Servette et du Grand-Pré,
Contre la restructuration de La Poste**

Nom, prénom

adresse / téléphone

signature

soutien